



## Renforcement des capacités des gouvernements d'Afrique du Nord dans la gestion des flux migratoires mixtes et la protection des migrants

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) met en place avec l'aide du Fonds de l'OIM pour le Développement (IDF), une action régionale de renforcement des capacités des gouvernements de la Tunisie, du Maroc et de l'Égypte, sur les flux migratoires mixtes :

ces trois pays d'Afrique du Nord sont au centre d'importantes migrations à partir, vers et à travers leur territoire. A la suite des révolutions arabes, les personnes concernées par ces déplacements sont de plus en plus nombreuses et présentent aussi des profils de plus en plus divers et des parcours complexes. Il s'agit de flux migratoires mixtes qui requièrent l'attention des gouvernements nord-africains et de la société civile locale.

Avec ces mouvements de population composites à travers l'Afrique du Nord, ce sont aussi de nouveaux risques et vulnérabilités qui menacent la vie de ces individus en déplacement : danger des traversées illicites des frontières, naufrages, violences, exploitation et abus, traite des êtres humains, manque d'information... Ces phénomènes sont rencontrés par tous les gouvernements d'Afrique du Nord, à différents niveaux de leur administration (ministères, postes-frontières, services publics).

L'OIM, en collaboration avec les gouvernements nationaux partenaires propose une approche concertée pour approfondir la réflexion et discuter des mesures communes permettant de mieux agir, encadrer, et répondre à la complexité et aux besoins qui caractérisent ces migrations mixtes. Ce cadre d'action régional vise à favoriser les échanges entre gouvernements et acteurs de la société civile et renforcer leurs outils de protection et d'encadrement des populations migrantes à risque. Ces activités capitalisent notamment sur les expériences prometteuses de l'OIM mises en place au niveau régional avec les gouvernements, comme par exemple dans la corne de l'Afrique.

### A propos du projet

**Durée du projet :**

Juin 2013 à octobre 2014

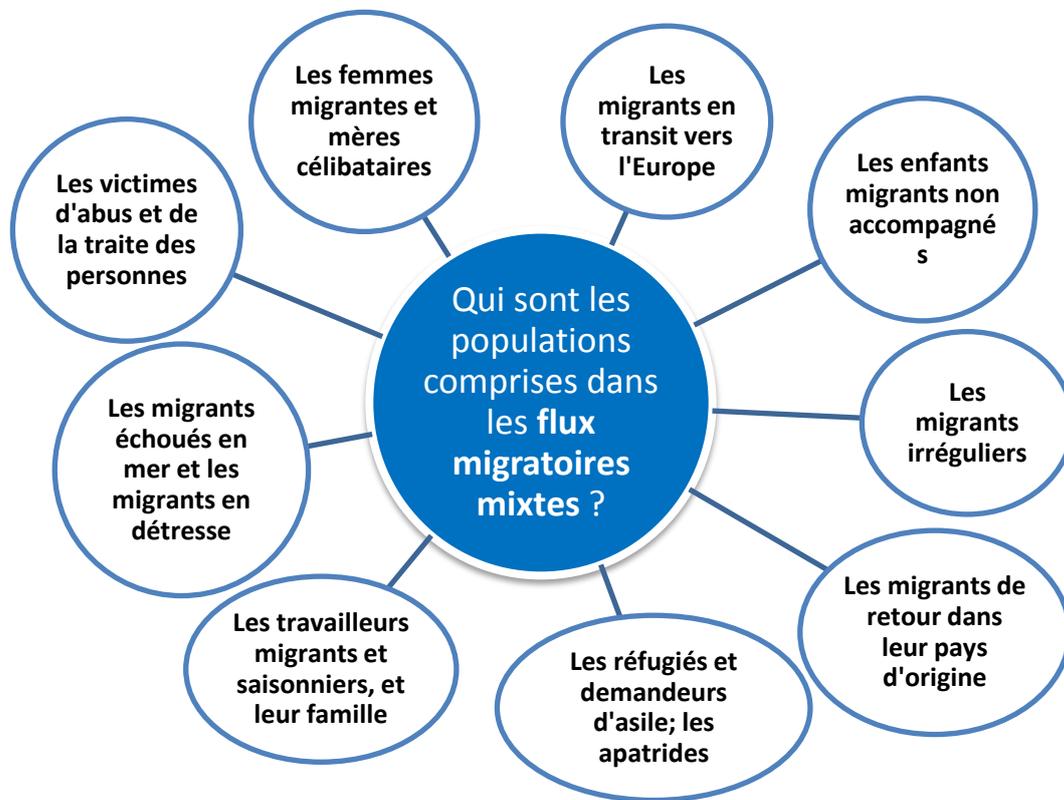
**Budget total du projet : 200 000 USD** mis à disposition par le Fonds de l'OIM pour le Développement (IDF). Le fonds IDF est une source de financement qui aide les États Membres de l'OIM à renforcer leurs capacités en matière de gestion des migrations.

**États membres bénéficiaires :**

Tunisie, Égypte, Maroc ;

**Activités :**

- 1 Etude régionale publiée ;
- 1 Atelier national par pays ;
- 1 Dialogue régional de haut-niveau :
  - Maroc (23-24 Septembre 2014)



## Les activités mises en place par l'OIM et ses partenaires

- ❖ **Étude sur les flux migratoires mixtes dans le contexte nord-africain :** l'OIM a mené une étude d'envergure sur les formes que prennent les flux migratoires mixtes dans le contexte nord-africain couvrant les routes, les profils, les besoins, les vulnérabilités des migrants, ainsi que les acteurs, les services et les réponses innovantes agissant auprès d'eux ;
- ❖ **Dialogue régional sur les enjeux des flux migratoires mixtes et des bonnes pratiques à adopter :** une rencontre régionale sera réalisée entre les pays d'Afrique du Nord afin de définir des approches novatrices pour faire face aux flux migratoires mixtes dans la région, et rédiger des recommandations pour faciliter l'action des gouvernements dans ce domaine ;
- ❖ **Cycles d'Ateliers de formations ciblées autour des flux migratoires mixtes :** ces Ateliers à l'intention des acteurs gouvernementaux et de la société civile permettront de mieux gérer les flux migratoires mixtes, assurer davantage les droits des migrants et faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes. Ces Ateliers comprendront des modules sur la gestion humanitaire des frontières, l'assistance des victimes de la traite des personnes, ou encore le sauvetage en mer.

## Les domaines concernés par le projet

- Les droits des migrants ;
- L'assistance des migrants vulnérables, des enfants non-accompagnés et des victimes de la traite des personnes ;
- L'accès aux services pour les migrants ;
- Le sauvetage en mer et l'assistance des migrants rescapés en mer ;
- L'aide au retour et à la réintégration des migrants en détresse ;
- La détection et l'accompagnement des demandeurs d'asile, réfugiés et apatrides en coordination avec le HCR ;
- Les accords et législations du travail ;
- La gestion humanitaire des frontières ;
- La coopération transfrontalière.

